

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 14 (1938-1939)
Heft: 8

Artikel: La prolongation des écoles de recrues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La prolongation des écoles de recrues

Personne n'a manqué d'être frappé par cette manchette des journaux qu'on put lire un beau matin de novembre: *Prolongation des écoles de recrues*. Militaires ou réformés vouent, en ces temps d'incertitude internationale, un très grand intérêt à tout ce qui touche de près ou de loin la préparation militaire. Et c'est pourquoi la décision de principe du Conseil fédéral a été abondamment commentée, même par ceux qui parlent de leur école de recrues comme d'un souvenir d'une jeunesse déjà lointaine. A ce propos, on a pu constater, non sans étonnement, que les critiques les plus vives ne portaient pas précisément des intéressés, c'est-à-dire des jeunes classes, mais de celles qui n'ont plus la douce perspective d'effectuer une école de recrues ou qui sont bien près, si ce n'est pas déjà le cas, d'avoir terminé leurs obligations militaires, question d'expérience, dira-t-on!

Cette prolongation a été jugée nécessaire par ceux qui portent la lourde responsabilité de la défense de notre pays. Il ne nous appartient donc pas d'en discuter l'opportunité. Nos dirigeants ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour doter la Suisse d'un instrument de défense capable de faire respecter le territoire. Le peuple doit être derrière eux.

Les tâches multiples qui incombent à une école de recrues exigent du temps pour être accomplies d'une façon sérieuse et approfondie. Le développement des armements dans tous les pays européens nous oblige à améliorer l'instruction de nos soldats. Nous ne devons, en effet, rien négliger dans ce domaine, si nous voulons nous faire respecter par nos voisins et pouvoir défendre avec succès notre neutralité traditionnelle.

Dans les écoles de recrues des troupes combattantes, il s'agit avant tout, à côté de l'indispensable discipline à acquérir, d'amener les recrues à un degré de préparation suffisant pour pouvoir faire face aux exigences du combat moderne. En effet, plus la conduite du combat devient technique en quelque sorte, plus considérable est la sûreté que doit posséder le soldat dans le maniement des armes et des engins de guerre. Et cette sûreté ne s'acquiert que par des exercices répétés et prolongés. A cela s'ajoute le fait que le combat moderne exige aussi une étroite coopération des différentes armes, coopération qui à son tour ne peut être obtenue qu'après de nombreux exercices combinés. Pour toutes ces raisons, il s'avère indispensable de prolonger à nouveau la durée des écoles de recrues.

En ce qui concerne les écoles de sous-officiers quelque peu raccourcies lors de la dernière révision de la loi sur l'organisation militaire, le Conseil fédéral estime qu'une école de sous-officiers de trois semaines précédant immédiatement l'école de recrues sera suffisante dans la règle, mais que pour certaines armes, elle pourra être fixée à 4 ou 5 semaines. L'Assemblée fédérale en décidera, de même que pour la durée des écoles d'officiers.

Une chose frappe pourtant l'esprit dans cette nouvelle réglementation, c'est que l'on n'envisage pas fermement la prolongation des écoles de sous-officiers d'infanterie. La tâche toujours plus écrasante qui est celle du sous-officier à parements verts dans la tactique moderne nécessite, de l'avis du corps de sous-officiers lui-même, une instruction qu'il est matériellement impossible d'acquérir en trois semaines. Notre corps de sous-officiers ne manque pas d'éléments capables, ayant la volonté de donner le meilleur d'eux-mêmes. En maintes occasions, il en a fourni la preuve. Aussi, estimons-nous qu'il serait profondément regrettable de ne pas saisir la minute psychologique du moment pour instituer une école de sous-

officiers digne de ce nom, apte à former des cadres subalternes capables de remplir les tâches importantes qu'on doit nécessairement leur confier.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que ces diverses prolongations constitueront une charge très lourde pour certains foyers et qu'il serait urgent en fin de compte, que l'on se décide une fois à étudier les possibilités de libérer le défenseur de la patrie, pendant qu'il est sous les drapeaux, des soucis que lui cause l'éventualité de perdre sa place et son travail. L'opposition très nette qu'a rencontrée en Suisse romande le projet du Conseil fédéral est certainement motivée par cet état de choses de plus en plus grave. La prolongation de la durée du service est une augmentation de charge qui doit être supportée non seulement par les travailleurs, mais aussi par les employeurs. C'est dans les moments difficiles qu'il est possible de voir si la devise « un pour tous, tous pour un » constitue une réalité profonde ou n'est qu'un ornement de discours.

La doctrine du tir de l'artillerie

La doctrine du tir de l'artillerie est la même pour toutes les unités de l'arme; ses principes fondamentaux sont les suivants:

L'arme de l'artillerie est le projectile, car en réalité, la puissance d'une artillerie déployée ne se mesure pas seulement au nombre, au calibre, à la rapidité du tir des matériels en ligne: elle dépend surtout de l'approvisionnement en munition constitué auprès de ces matériels et des conditions de leur ravitaillement.

Au moyen de ses projectiles, l'artillerie recherche la destruction: destruction brutale, soudaine, complète.

Mais lorsque les circonstances ne lui permettent pas d'entreprendre la destruction, l'artillerie s'emploie à gêner l'ennemi dans l'accomplissement de ses missions; elle s'efforce de le paralyser, au moins momentanément, en le menaçant de la destruction. L'action correspondante porte généralement le nom de neutralisation.

Pour être efficace, le tir de l'artillerie doit être ajusté et l'ajustage du tir s'obtient par la préparation et le réglage. Dans la préparation, l'artilleur s'efforce d'éliminer les erreurs a priori; dans le réglage, l'artilleur constate les erreurs et les corrige par approximations successives. La préparation et le réglage se complètent: en principe, un tir est préparé comme s'il ne devait pas être réglé, il est ensuite réglé comme s'il n'avait pas été préparé.

Mais, parfois, il faut tirer sans préparation; parfois, il faut tirer sans réglage; parfois, il faut se contenter de préparations sommaires et de réglages incomplets.

Pour être efficace, le tir de l'artillerie doit être déclenché au moment opportun, il doit utiliser les projectiles, les amorçages, les charges appropriés à la nature et à la situation de l'objectif et être dense. L'artilleur coiffe l'objectif avec une gerbe de trajectoires, plus ou moins fournie suivant la nature de cet objectif et suivant l'effet recherché.

La probabilité heureuse du coup isolé est en effet pratiquement nulle; celle du tir peu nourri est faible. Même ajusté, le tir reste l'esclave de la dispersion.

Enfin, pour être efficace, le tir de l'artillerie doit encore être conduit rapidement. Au point de vue moral, les pertes que le tir inflige à l'ennemi lui sont plus sensibles lorsqu'elles le surprennent et se produisent dans un court délai. Le temps peut d'ailleurs permettre à l'objectif animé de se soustraire aux effets matériels du projectile, soit en s'abritant, soit en se déplaçant.

Toute lenteur dans l'exécution du tir diminue le rendement des organes d'observation.